

## REGLEMENT CHALLENGE DES 3 VALLEES

Un challenge est organisé pour les traileurs participants au Trail du Fort de Guenrange le 8 juin (25kms)  
L' Hémera Trail le 15 septembre (18kms) et le Trail des Crêtes d'Entrange le 22 septembre (24 kms).

### **PARTICIPATION :**

Le challenge des 3 vallées est ouvert :

Aux coureurs licenciés d'une fédération sportive en cours de validité (FFA, UFOLEP, FFTRI, FFCO)

Aux coureurs non licenciés sur présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en de moins d'un an. - La simple participation d'un concurrent aux courses vaut acceptation au règlement du challenge.

### **CLASSEMENT :**

**Seuls 2 trails sur trois sont pris en compte pour le classement du challenge.**

Un classement distinct sera effectué pour les femmes et les hommes.  
Celui et celle qui totalise le moins de points gagne le challenge.

Le classement final des points sera établi selon le barème ci-dessous. Le classement sera affiché au départ de chaque épreuve.

En cas d'égalité dans un classement, c'est la performance réalisée sur la plus longue des distances qui départagera les coureurs

### **RECOMPENSES**

Les 3 premières femmes au scratch et les 3 premiers hommes au scratch seront récompensés.

La remise des récompenses du Challenge des 3 vallées aura lieu à l'issue de la dernière épreuve le 22 Septembre à Entrange en présence des Partenaires, des organisateurs, des coureurs et des médias.

### **LITIGES :**

Tous les litiges liés au présent règlement seront soumis aux avis des 3 organisateurs qui trancheront.

La décision sera sans appel. En cas de manquement ou de faute grave, tout coureur pourra être exclu du challenge.

### **CONTACT :**

Pour toute information concernant le déroulement du challenge 2019, contactez, l'un des organisateurs

Trail du Fort : Philippe Houplon 06 14 49 44 34

Hemera trail : Joël Potut 06 15 46 41 07

Trail des crêtes : Jean Marie Bach 07 82 27 28 70